

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 12 novembre 2020

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

ÉTAIENT PRESENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Labbé, M. Taïbi, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, Mme Choulet, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, M. Kergoat, M. Kern, Mme Paul, Mme Piétri, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSES :

M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Dellac
M. Sadi donnant pouvoir à Mme Labbé
Mme Abomangoli donnant pouvoir à Mme Capanema
M. Molossi donnant pouvoir à M. Fourcade
Mme Thibault donnant pouvoir à M. Troussel
M. Hanotin donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
Mme Laroche donnant pouvoir à M. Constant
Mme Cerrigone donnant pouvoir à Mme Choulet
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani
M. Beudet donnant pouvoir à Mme Derkaoui
M. Ayyadi donnant pouvoir à M. Prudhomme

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Valleton, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Magrino



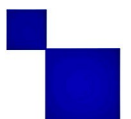
Délibération n° 2020-XI-51 du 12 novembre 2020

BILANS D'ACTIVITÉS DES ORGANISMES EXTÉRIEURS POUR 2019.

Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de son président,



après en avoir délibéré,

- PREND ACTE de la présentation du rapport sur les bilans d'activités 2019 des organismes extérieurs.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, M. Beaudet, M. Ayyadi, Mme Choulet, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, M. Kergoat, M. Kern, Mme Paul, Mme Piétri, M. Chabani

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.